

# Laguna

Herbicide


## Herbicide pour grandes cultures et légumes.

<b>Produit</b>	Laguna est une suspension concentrée (SC) et contient 49.7 % (600 g/l) de aclonifène.
<b>Cultures</b>	Culture maraîchère, Grande culture.
<b>Spektre d'efficacité</b>	Agrostide jouet du vent, millets, pâturin annuel, ray-grass d'Italie, vulpin des champs; amarantes, arroche étalée, capselle bourse à pasteur, chénopodes, coquelicot, euphorbe réveil-matin, fumeterre officinale, gaillet gratteron (germination superficielle), galinsoga à petites fleurs, laitron des champs, lamier pourpre, matricaire camomille, mercuriale annuelle, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis des champs, petite ortie, ravenelle, repousses de colza, renouée à feuilles de patience, renouée des oiseaux, renouée persicaire, séneçon vulgaire, tabouret des champs, véroniques.
<b>Emploi</b> <b>Culture maraîchère</b>	<p><b>Ail, Échalote [bulbes], Oignon [bulbes]:</b> 3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.</p> <p><b>Carotte:</b> 2-2.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Application: traitement fractionné: 1 - 1.5 l/ha en pré-levée (immédiatement après le semis), plus 1.0 l/ha en post-levée (BBCH 13). Délai d'attente: 70 Jours. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de</p>

	<p>la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.</p> <p><b>Carotte:</b> 3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Délai d'attente: 80 Jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.</p> <p><b>Céleri:</b> 2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: ca. 7 jours après la plantation. Après l'enracinement de la culture. Délai d'attente: 90 Jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).</p> <p><b>Fenouil bulbeux [planté]:</b> 2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: aussitôt avant la plantation. Délai d'attente: 70 Jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement.</p> <p><b>Fenouil bulbeux [semé]:</b> 2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée, les 2 jours suivants le semis. Délai d'attente: 90 Jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les</p>
--	--

	<p>instructions de l'OFAG. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement.</p> <p><b>Lentille:</b> 3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: Traitement fractionné: 2.0 l/ha en pré-levée, plus 1.0 l/ha ou 2 x 0.5 l/ha en post-levée (du stade 3 feuilles jusqu'au stade 9 feuilles de la culture). Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).</p> <p><b>Lentille:</b> 3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).</p> <p><b>Pois:</b> 1 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: post-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.</p> <p><b>Pois:</b> 2 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.</p>
--	--

<p><b>Grande culture</b></p>	<p><b>Pois chiche:</b> 2.5-3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).</p> <p><b>Féverole, Pois protéagineux, Pommes de terre, Tournesol:</b> 3 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.</p> <p><b>Pois protéagineux:</b> 1 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Application: post-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.</p>
<p><b>Mode d'action</b></p>	<p>Laguna est un herbicide avec la matière active Aclonifène qui est absorbée par le coléoptile ou l'hypocotyle des adventices et qui agit sur les graminées et dicotylédones annuelles en cours de levée jusqu'au stade cotylédons. Les mauvaises herbes touchées jaunissent en cours de levée, puis dépérissent rapidement. Une humidité du sol suffisante favorise l'efficacité. Les adventices plus développées ne sont plus contrôlées efficacement. L'emploi est conseillé sur des sols avec min. 1 % jusqu'à max. 6 % d'humus. Sur terres humifères avec plus de 6 % d'humus, l'effet est diminué. Ne pas traiter Laguna sur des terres sableuses et très légères.</p>
<p><b>Préparation de la bouillie</b></p>	<p>Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.</p> <p><b>Mélanges:</b> Pendi, Condoral SC</p>

	<p><b>Protection des utilisateurs:</b> Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.</p>
<b>Rotation des cultures</b>	<p>Verser le produit directement dans la cuve remplie à moitié d'eau et avec le brasseur enclenché puis compléter la quantité d'eau nécessaire. Lors de mélanges, ajouter d'abord les produits solides et verser les produits liquides seulement après leur dissolution complète. Appliquer la bouillie de suite après la préparation.</p>
<b>Classement</b>	<p>Attention</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>P102 Tenir hors de portée des enfants.          EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.          H317 Peut provoquer une allergie cutanée.          H351 Susceptible de provoquer le cancer.          H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.</p>
<b>Comportement dans l'environnement</b>	<p>Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.</p>
<b>Emballage</b>	<p>5 lt.</p>
®	
<b>A Observer</b>	<p>Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.</p>

Version 09.09.19/RH/LG0000